REPUBLIQUE DU RWANDA

MISSION PERMANENTE DU RWANDA
GENEVE

Groupe de travail du Conseil des Droits de l'Homme sur l'Examen Périodique Universel
Deuxième cycle: 14ème session / SUISSE

Genève, 22/10-5/11/2012

Déclaration de la délégation du Rwanda

Madame la Présidente,

La délégation du Rwanda souhaiterait féliciter la délégation Suisse pour la présentation succincte de son rapport national.

Ma délégation note avec satisfaction que la Constitution fédérale suisse reconnaît que le respect de la dignité et l'égalité des êtres humains font partie des principaux principes sur lequel est fondé le droit en Suisse.

Ma délégation salue avec satisfaction les récents développements enregistrés dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans ce pays hôte, notamment la ratification des Protocoles relatifs à la Convention contre la torture et à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

Ma délégation salue les progrès accomplis par la Suisse en matière d'égalité des genres. À ce sujet, nous nous réjouissons de la présence significative des femmes suisses dans les organes de prise de décision. Le nombre de femmes au Conseil fédéral suisse en 2010 et 2011, n'est qu'une illustration éloquente.

Tout en reconnaissant des progrès enregistrés par la Suisse dans le domaine des droits de la personne, la délégation du Rwanda recommande à la Suisse ce qui suit :

- *Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille,*

- *Accélérer le processus de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.*

En conclusion, Madame la Présidente, la délégation rwandaise souhaite la paix et la pleine jouissance des droits au peuple suisse.

Je vous remercie.